

D — Par Boucharebould Mohammed, précité.
à Kerroun Khaled Ould Saâd et Kerroun Tayeb Ould Saâd
surnommés.

1° par actes des 6 et 27 mars 1954 et 22 mars 1954, déjà
visés ci-avant et reçus respectivement par M^e. Karamohammed,
greffier notaire par intérim à Trézel et M^e. Armengau, notaire
à Tiaret.

2° par actes des 30 novembre 1954 de M^e. Armengau, notaire
à Tiaret, 23 janvier 1956 et 21 septembre 1956 de M^e. Vannières,
greffier notaire à Trézel.

**Arrêtés du 9 juillet et 23 novembre 1962 déclarant d'utilité
publique l'acquisition d'un terrain par la commune de
Frenda et de Tlemcen.**

Par arrêté en date du 9 juillet 1962, du préfet de Tiaret,
est déclarée d'utilité publique l'acquisition, par la commune
de Frenda, d'une parcelle de terrain d'une superficie de
4.800 m² prélevée sur le lot 76 pie du plan du centre précité,
appartenant aux héritiers Joly destinée à la construction d'un
boulevard extérieur reliant la route nationale n° 14 à la
station de filtration de cette localité.

**Arrêté du 9 novembre 1962 portant déclaration d'utilité publique
le projet de construction d'une école (commune de Lar-
djem).**

Par arrêté du 9 novembre 1962 du Préfet d'Orléansville est
déclaré d'utilité publique le projet de construction dans la
commune de Lardjem d'écoles et de logements.

Par arrêté en date du 23 novembre 1962 du Préfet de Tlemcen,
sont et demeurent rapportées les dispositions de l'arrêté n° 882/
3D/61, déclarant d'utilité publique l'agrandissement de l'encein-
te ouest (2^{me} tranche) sur le territoire de la commune de Tlem-
cen, en vue de l'aménagement d'un quartier résidentiel et pro-
nonçant, pour le compte de la caisse algérienne d'aménagement
du territoire, l'expropriation pour cause d'utilité publique, avec
prise de possession d'urgence des terrains indiqués au tableau
inséré audit arrêté, en ce qu'elles concernent le n° 24 du plan
parcellaire, appartenant aux héritiers Sari Al. Hadj Eddine
Abdallah, en nature d'huilerie et de terre, pour une contenance
de 0 ha 32 a 30 ca.

**Arrêté du 4 octobre 1962 portant réintégration d'un agent dans
ses fonctions.**

Par arrêté du 4 octobre 1962 M. Meliani Sadok surveillant
des Eaux et Forêts de Mostaganem est réintégré dans ses fonc-
tions à compter du 1^{er} octobre 1962.

Sont déclarés cessibles les immeubles nécessaires à cet effet,
tels qu'ils figurent à l'état parcellaire annexe

L'acquisition, au besoin par voie d'expropriation des terrains
nécessaires à l'exécution des travaux dont il s'agit devra être
réalisée dans un délai maximum de cinq ans à partir de la
publication du présent arrêté

ETAT PARCELLAIRE

des terrains nécessaires à la construction d'écoles et de logements au centre de Souk El Haad

Désignation des lots	Nature de la propriété	Superficies	Nom des propriétaires présumés tels
Lot n° 1	Terrain de culture	2 ha 79 a 11 ca	Consorts BelBahj Abdelkader
Lot n° 2	d°	2 ha 39 a 06 ca	d°
	Total	4 ha 88 a 17 ca	

**Arrêté du 6 décembre 1962 relatif à la composition de la com-
mission d'intervention économique et sociale du département
d'Alger.**

Par arrêté du 6 décembre 1962, M. Belloul Akli — 7, rue Le-
dru Rollin, Alger, est désigné comme représentant de la popu-
lation aux lieu et place de M. Hamiani Ahmed délégué
dans les fonctions de préfet d'Alger.

**Arrêté du 18 décembre 1962 fixant pour l'année 1963 la liste
annuelle des commissaires enquêteurs pour le département
de Tiaret.**

Le préfet du département de Tiaret,

Vu le décret n° 60.953 du 6 septembre 1960 étendant aux
départements algériens l'ordonnance n° 558.997 du 23 octobre
1958 portant réforme des règles relatives à l'expropriation
pour cause d'utilité publique ;

Vu le décret n° 61.703 du 19 juillet 1961 étendant aux départe-
ments algériens le décret n° 59.701 du 6 juin 1959 portant
règlement d'administration relatif à la procédure d'enquête
préalable à la déclaration d'utilité publique, à la determina-
tion des parcelles à exproprier et à la cessibilité notamment
son article n° 2 ;

Considérant qu'en raison des circonstances actuelles, il est
nécessaire de compléter la liste des Commissaires enquêteurs

telle qu'elle avait été établie par arrêté préfectoral n° 61.70.1.1
du 13 décembre 1961.

Sur la proposition du secrétaire général de la préfecture de
Tiaret ;

Arrête :

Article 1^{er}. — La liste départementale annuelle des Commis-
saires enquêteurs est établie ainsi qu'il suit pour l'année 1963.

I/ ARRONDISSEMENT DE TIARET

MM Abdellaoui Lakhdar, membre de la chambre de commerce
et d'industrie, Trézel ; Benaïssa Abdelkader, ancien directeur
d'école, Trézel ; Bouabid Yania, directeur de la S.A.P., Tiaret ;
Cheikh M'Hamed, président de la chambre d'agriculture, Trézel ;
Mahieddine Bénouali, membre de chambre d'agriculture, Trézel ;
Ragon Albert, 1^{er} vice-président de la chambre d'agriculture,
Trumelet ; Richard Marc, géomètre-expert, Tiaret ; Bonfond
Hypolite, ancien maire - propriétaire agriculteur, Montgolifier ;
Kaouache Salah, adjoint au maire de la Fontaine, La Fontaine ;
Skander Yazid, oukil - judiciaire, Tiaret ; Charef Kaddour,
instituteur, Trézel ; Bensaadi Mohamed, propriétaire à Palat,
Palat.

II/ ARRONDISSEMENT DE FREND A

MM. Lacène Mohamed, président de la délégation spéciale
de Frenda ; Moghazi Khaled, conducteur de chantier de T.P.
de Martimprey ; Ladli M'Hamed, vice-président de la délégation